



ORGANISATION DU TRAITE DE L'ATLANTIQUE NORD
NORTH ATLANTIC TREATY ORGANIZATION

25

PLACE DU MARECHAL
DE LATTRE DE TASSIGNY
(Porte Dauphine)
PARIS-XVI
Tél. : KLEber 50-20

Regy Ex. *(1188)*

Reg DPP *(3219)*

ORIGINAL: ENGLISH
6th November, 1961

NATO SECRET
PO/61/840
Limited distribution

To: Permanent Representatives

From: Secretary General

Berlin Negotiations

At the meeting of the Council in private session on Monday, 6th November, the Delegations agreed on the following points (except for the reservation noted hereafter):

- (a) They favoured a "narrow" negotiation, i.e. one which aimed at an understanding with the Russians about access rights to Berlin and the position of Berlin;
- (b) Negotiating positions should be developed at an early date, making clear non-negotiable and negotiable points, which would be generally acceptable to the West.
- (c) Negotiations should get under way as soon as possible; to this end the contacts with Moscow should be resumed.

2. The French Representative made the reservation that, in view of the lack of evidence of a Russian sense of compromise, the West should not press too hastily for negotiations.

(Signed) D.U. STIKKER

NATO SECRET



ORGANISATION DU TRAITE DE L'ATLANTIQUE NORD
NORTH ATLANTIC TREATY ORGANIZATION

22

PLACE DU MARECHAL
DE LATTRE DE TASSIGNY
(Porte Dauphine)
PARIS-XVI
Tél. : KLEber 50-20

Regy Ex.
1188

Reg 3 PP
3219

ORIGINAL: ANGLAIS
6 novembre 1961

NATO SECRET
PO/61/840

Distribution limitée

Aux : Représentants Permanents

Du : Secrétaire général

Négociations sur Berlin

A la réunion privée du Conseil tenue le lundi 6 novembre, les délégations se sont mises d'accord sur les points suivants (compte tenu de la réserve consignée ci-après) :

- (a) (a) Elles se sont prononcées en faveur d'une négociation "étroite", c'est-à-dire une négociation visant à un arrangement avec les Soviétiques au sujet des droits d'accès à Berlin et de la position de Berlin;
- (b) Il faut arrêter au plus tôt, en vue des négociations, des positions qui soient généralement acceptables pour l'Occident, en définissant clairement les points non négociables et les points négociables;
- (c) Les négociations doivent être engagées le plus tôt possible; à cette fin, il convient de reprendre les contacts avec Moscou.

2. Le Représentant de la France a formulé la réserve suivante : étant donné l'absence de tout indice d'un esprit de compromis chez les Soviétiques, l'Occident ne doit pas trop insister pour que des négociations aient lieu au plus tôt.

(Signé) D.U. STIKKER

NATO SECRET